

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés selon la Procédure Adaptée - Marchés de maîtrise d'oeuvre -
Blanquefort : sécurisation des stations de pompage du bassin versant de la
station Lille / Ambès : amélioration de la station CD10 - Autorisation de signer
les marchés - Décisions**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Prévues au Schéma Directeur des Eaux Résiduaire Urbaines de la Communauté urbaine de Bordeaux et au Contrat d'Agglomération 2004 / 2006 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, deux opérations doivent être engagées : les travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration d'AMBES CD10 et ceux de fiabilisation des stations de pompage eaux usées sur le bassin versant de la station d'épuration de Blanquefort Lille.

Station d'épuration d'Ambès CD10

Par délibération n°2004/0609 du 24 septembre 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de procéder à la fiabilisation de la station d'épuration AMBES CD10, prévue dans le cadre de son Schéma Directeur des Eaux Résiduaire Urbaines, et inscrite au Contrat d'Agglomération 2004 / 2006 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Un programme cadre des équipements à réaliser ou à modifier a été établi :

⇒ Prétraitement :

- mise en place d'un système de compactage des déchets ;
- mise en place d'un tamis en aval du dégrillage ;
- modification du dessableur/déshuileur.

⇒ Filière eau :

- mise en place d'agitateurs ;
- mise en place d'une pompe de re-circulation ;
- amélioration du système de récupération des flottants ;
- réalisation d'une bâche de stockage des flottants.

⇒ Filière boues

- mise en place d'une grille d'égouttage ;

- mise en place d'un équipement d'épaississement.

Stations de pompages eaux usées du bassin versant de la station Blanquefort Lille

L'arrivée des eaux usées sur la station d'épuration de Lille, sur la commune de Blanquefort, se fait par l'intermédiaire de trois collecteurs acheminant par refoulement les effluents du secteur de BLANQUEFORT/BRUGES/PAREMPUYRE/BORDEAUX.

Afin d'une part, de sécuriser l'alimentation de la nouvelle station d'épuration de Lille et ainsi éviter le rejet d'effluents bruts d'eaux usées au niveau des postes de refoulement en cas de coupure d'alimentation par le réseau EDF, et d'autre part, de protéger la station et le personnel d'exploitation contre les risques d'explosion et de présence de gaz toxiques, il convient de fiabiliser les stations de pompage eaux usées du bassin versant de la station d'épuration.

Dans ce cadre, un programme des équipements à réaliser ou à modifier a été établi ; il concerne les 4 postes de pompage alimentant les 3 conduites de refoulement acheminant les effluents à la station d'épuration, soit les postes de :

- Foire B, situé à l'angle des rues Laporte et Capeyron à Bordeaux Lac ;
- Blanquefort ZI, situé zone industrielle de Blanquefort ;
- Bruges I, situé avenue des quatre ponts à Bruges ;
- Bruges II, situé avenue du 11 novembre à Blanquefort.

Les travaux concerneront :

- ⇒ La fourniture et mise en place de groupes électrogènes destinés à assurer l'alimentation électrique des postes de pompage en relayant les défaillances éventuelles du réseau électrique ;
- ⇒ La fourniture et mise en place d'un système de détection du gaz méthane (CH₄) et de l'hydrogène sulfuré (H₂S) avec rapatriement des données sur le télécontrôle RAMSES.

Conformément à la délibération n° 2006/948 du 22 décembre 2006 et compte tenu de l'importance des études de maîtrise d'œuvre liées aux opérations décrites ci-dessus et portant sur des éléments de missions normalisés décrits aux articles 20 à 24 du décret n° 93-1268, il a été procédé à une mise en concurrence, pour la dévolution de marchés de maîtrise d'œuvre en 2 lots séparés.

Un appel à candidature a été élaboré par les services sous la forme d'un dossier de mise en concurrence selon la procédure adaptée, pour un marché composé de deux lots, selon les dispositions de l'article 28 et 74 II du Code des Marchés Publics et dont les prix unitaires ont été fixés par les candidats.

A l'issue de cette procédure de mise en concurrence, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Lot n° 1 (maîtrise d'œuvre relative à l'amélioration de la station Ambès CD10) : société SAFEGE, pour un montant total de 45 528 € HT soit 54 451,49 € TTC (le marché de travaux a été estimé à 774 247,50 € HT).

Lot n° 2 (maîtrise d'œuvre relative à la sécurisation des stations de pompage du bassin versant de la station d'épuration de Lille) : société SOGREAH, pour un montant total 20 257,50 € HT soit 24 227,97 € TTC (le marché de travaux a été estimé à 388 796 € HT) ;

Les financements de ces dépenses sont inscrits au budget annexe assainissement, Chapitre 23 – Compte 2315 - CRB O200 – Programme UCBE et UCBB pour les exercices concernés.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- ♦ signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'amélioration de la station Ambès CD10 à intervenir avec la société SAFEGE pour un montant de 45 528 € HT ;
- ♦ signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la sécurisation des stations de pompage du bassin versant de la station d'épuration de Lille à intervenir avec la société SOGREAH pour un montant de 20 257,50 € HT ;
- ♦ signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2008**

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008